

ARTICLE 9 – TABLEAU DES COTISATIONS ET DES MODALITES FINANCIERES

Ce tableau rassemble les modalités financières des relations entre le Comité, ses membres, ses dirigeants et ses mandataires. Il est soumis au vote de l'Assemblée générale après chaque modification annuelle.

TABLEAU DES MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS		
Mise à jour du 27 février 2025	Assemblée Générale du 16 février 2025	
FRAIS	MONTANT	JUSTIFICATIFS
Indemnité Kilométrique	0.350€/km	Voir articles du RI
COTISATIONS		
AIDES FINANCIERES		
Nouvelle Association	300 €	Aide accordée l'année de création
Nouvelle discipline	Variable	Soutien pour la présentation du projet PSD
Rando challenge	100€	Club organisateur - découverte ou expert
Jeudi de la randonnée	80 €	Club organisateur
Club recevant à l'A.G. du CDRP	170 €	P.Déj. accueil et apéritif clôture A.G.
FORMATIONS (hors Licence Comité)		
L'aide à la Formation est attribuée au club payeur dont le stage aura été suivi dans un centre de Formation de la Nouvelle Aquitaine, sous réserve que le bénéficiaire participera à l'encadrement des randonnées organisées par le Comité durant 3 années consécutives .		
Brevet Fédéral randonnée pédestre	90 €	
Brevet Fédéral Marche Nordique	90 €	
Brevet Fédéral L.C et Marche Aquatique	90 €	
Brevet Fédéral Montagne été / hiver	90 €	
Formation Marche Nordique	50 €	
Rando santé (certificat ou brevet)	50 €	Si certificat ou B.F.
Certificat animateur de proximité	80 €	
Baliseur	90 €	
Aménageur	90 €	

Condition obtention quelle que soit l'aide : Le club doit avoir licencié tous ses membres actifs. Pour les licenciés comité, le coût de la formation est prise en charge par le CDRP sous réserve de l'accord du Président.